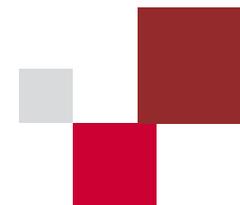


PRESTATIONS 2021



SOLO

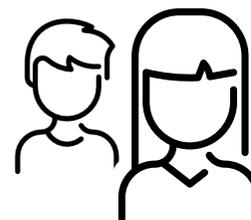


- 10h renouvelables
- Planification flexible

TARIF CHF 1150.- / 10h

- Option examen : CHF 100.-
- Frais d'inscription uniques : CHF 100.-

DUO

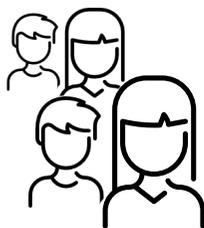


- 10h renouvelables
- Planification flexible

TARIF CHF 650.- / 10h

- Option examen : CHF 100.-
- Frais d'inscription uniques : CHF 100.-

HEBDO



max. 4

- 1 mois renouvelable
- 1h30 par semaine

TARIF CHF 240.- / 1 mois

- Option examen : CHF 100.-
- Frais d'inscription uniques : CHF 100.-

INTENSIF

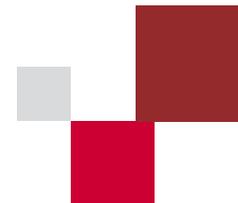


max. 4

- 1 semaine renouvelable
- 2h30 par jour

TARIF CHF 500.- / 1 sem.

- Option examen : CHF 100.-
- Frais d'inscription uniques : CHF 100.-



CONDITIONS GENERALES INLINGUA LÉMAN

INSCRIPTION/PROLONGATION:

L'inscription à un cours ou la prolongation de celui-ci est constaté par un accord écrit entre le client et inlingua ou le paiement partiel ou total de la facture.

INSCRIPTION MINIMALE:

- SOLO et DUO = 10h00
- HEBDO = 4 semaines consécutives
(2 semaines consécutives si seul)
- INTENSIF = 1 semaine (5 jours consécutifs)

CONDITIONS DE PAIEMENT:

Nos factures sont payables à 30 jours, un paiement échelonné entraîne un surcoût de 15.- par tranche pour les frais administratifs.

Seule exception, le cours INTENSIF est payable le jeudi midi pour la semaine qui suit et sans possibilité de paiement échelonné.

CONDITIONS D'ANNULATION AVANT LE DEBUT DE LA FORMATION:

Toute annulation doit être communiquée exclusivement par écrit au secrétariat, elle vous sera confirmée, également par écrit, dans les trois jours ouvrables.

- Jusqu'à 15 jours avant le début de la formation:
10% du montant total reste acquis à l'école.
- De 14 à 8 jours avant le début de la formation:
30% du montant total reste acquis à l'école.
- De 7 à 0 jours avant le début du cours:
100% du montant reste acquis à l'école.

CONDITIONS D'ANNULATION APRES LE DEBUT DE LA FORMATION:

Cours HEBDO et INTENSIF: Ne peuvent être annulés ou interrompus. Tout cours débuté doit être payé dans sa totalité. Les séances manquées ne donnent lieu à aucun remboursement ni rattrapage.

SOLO et DUO: Un apprenant peut soit céder ses leçons restantes à une tierce personne, soit demander une extension de leur délai de validité, soit transférer la valeur des leçons dont il est encore créditeur à tout centre inlingua dans le monde. A défaut d'une des trois solutions précitées, aucun remboursement n'est possible.

VALIDITE DES LECONS:

Les leçons doivent être prises dans un délai d'un an à partir de la date d'inscription ou de prolongation. Passé ce délai, le solde est perdu et n'est ni utilisable ni remboursable.

PROLONGATIONS:

Cours en présentiel: L'administration prend contact avec les apprenants lorsque leur formation touche à son terme, généralement trois cours avant la fin de celle-ci. La seule exception sont les cours INTENSIFS, qui sont à renouveler par les apprenants directement au secrétariat, au plus tard le jeudi midi pour la semaine suivante.

COMPOSITION DES GROUPES ET NOMBRE D'APPRENANTS:

La constitution des cours HEBDO et INTENSIF est du ressort exclusif d'inlingua. Nous nous réservons le droit d'apporter à tout moment les modifications nécessaires à la bonne marche des cours. Une annulation ou une interruption de la formation par l'apprenant en relation avec la composition ou la refonte d'un cours et pour quelque motif que ce soit est exclue et entraîne de fait la perte du solde à disposition de l'apprenant.

inlingua propose ses cours de groupe dès un seul apprenant inscrit. Lorsqu'un groupe est constitué dès le début ou passe soudainement à 1 participant, le nombre de sessions de cours **consécutives** est adapté comme suit:

HEBDO: 4 sem. (1h30 / sem.) de 2 à 4 participants,
2 sem. si seul.

INTENSIF: 1 sem. (2h30 / jour) de 2 à 4 participants,
1h15 / jour si seul.

HORAIRES:

Cours HEBDO et INTENSIF: Les horaires sont fixes et planifiés par l'administration de l'école. Ils ne peuvent être modifiés par les apprenants ou le formateur durant toute la durée de la formation.

Cours SOLO et DUO: Les horaires du premier cours sont planifiés par l'administration de l'école. Les horaires du cours suivant sont à convenir par l'apprenant directement avec le formateur durant leur leçon ou exclusivement avec l'administration si la prochaine séance ne peut pas être fixée à ce moment-là. L'école décline toute responsabilité pour les erreurs et leurs conséquences qui pourraient découler de la non-observation de cette règle.

ABSENCES:

Toute absence doit être signalée dans les meilleurs délais exclusivement par e-mail à office@inlingua-leman.ch

Cours HEBDO et INTENSIF: Les leçons manquées ne donnent droit à aucun remboursement et ne peuvent être rattrapées.

Cette règle est également applicable en cas de maladie ou pour toute autre raison indépendante de la volonté de l'école.

Cours SOLO et DUO: les leçons annulées avant 17h00 la veille (17h00 le vendredi pour les rendez-vous du lundi) ne sont pas facturées. Toute annulation (pour quelque raison que ce soit, même en cas de force majeure) arrivant en-dehors de ces délais est considérée comme tardive et entraîne la perte du crédit.

FORMATEUR:

inlingua se réserve le droit de remplacer temporairement ou de manière permanente le formateur pour justes motifs. L'apprenant ne peut prétendre à un quelconque dédommagement suite à un changement de formateur.

Les cours annulés par inlingua pour cause de maladie ou autres empêchements du formateur ne sont jamais comptabilisés à l'apprenant et sont à rattraper par la suite.

Il est strictement interdit d'employer (contre rémunération ou sans) un formateur ou ex-formateur dans le cadre de cours de langues en-dehors d'inlingua. Le non-respect de cette clause sera sanctionné par une peine de CHF 5000.- par cas.

PAUSES DURANT LES COURS:

La pause-café éventuellement souhaitée par l'apprenant est comprise dans la durée du cours.

RECLAMATIONS ET PROBLEMES:

Le secrétariat se tient à la disposition des apprenants pour tout problème ou réclamation.

VOL:

Vous êtes priés de ne jamais laisser vos biens sans surveillance. inlingua décline toute responsabilité pour des objets perdus ou volés dans ses locaux ou dans le cadre de cours donnés à l'extérieur par ses formateurs.

DROIT APPLICABLE ET FOR:

Les éventuelles relations juridiques entre l'apprenant et inlingua Léman sont soumises au droit suisse. Le lieu d'exécution, le for exclusif de tous genres de procédure et le for de poursuite sont à Lausanne (pour les cours sur le Canton de Vaud) et à Genève (pour les cours sur le Canton de Genève).

Lausanne/Genève, le 20.02.2020